

**LES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION  
ET DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT  
DISENT**

**NON**

**À TOUTE AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
À LA FLEXIBILITÉ SANS CONTRÔLE  
À LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE VIE**

**OUI**

**À L'AUGMENTATION DES SALAIRES  
À DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL  
À PLUS DE SÉCURITÉ**

# **RASSEMBLEMENT DE PROTESTATION**

VENDREDI

**4 MAI 2012**

19h00

**BERTRANGE  
CENTRE ATERT**



## **Une augmentation du temps de travail pure et simple!**

Le patronat exige une augmentation du temps de travail de 40 à 52 heures par semaine avec la possibilité de travailler jusqu'à 12 heures par jour. Ceci sur une période allant chaque année d'avril à octobre. Les heures supplémentaires accumulées sont utilisées pour renvoyer le salarié à la maison pendant les mauvais mois ou à tout instant selon les désirs de l'employeur.

Dans ce système, le salarié finance lui-même son congé et il est contraint de travailler plus pour que son employeur accumule le plus d'heures possibles. Cette flexibilité négative ne permet pas un temps de repos suffisant pour le salarié qui n'aura plus aucune vie de famille, ni de vie privée et qui subira une perte de salaire effective!

## **Défendons nos conditions de travail!**

La durée normale de travail des salariés est et doit rester de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine et non pas de 48 heures comme le patronat veut le faire croire ! Toute heure prestée au-delà des 8 heures par jour et des 40 heures par semaine est à considérer comme heure supplémentaire et elle ne peut être prestée que sur base volontaire. En aucun cas, les salariés du secteur ne peuvent y être forcés.

Les syndicats OGBL et LCGB refusent cette augmentation du temps de travail qui a pour seul but de détériorer les conditions de travail des salariés afin que les employeurs puissent faire des économies sur le dos des salariés.

## **Luttons pour améliorer nos conditions de travail et de rémunération!**

Les syndicats OGBL et le LCGB déclarent incontournable le maintien et l'amélioration des conditions de travail. Au premier rang desquelles figurent l'augmentation des salaires, la sécurité au travail, l'accès à la formation et la qualité des emplois pour l'ensemble des secteurs de la construction et de l'artisanat du bâtiment.

En matière de rémunération, les salariés du secteur revendiquent une augmentation des salaires de 3% et une adaptation de la prime de fin d'année de 5 à 6%. Ceci afin de rendre le métier plus attractif et gratifiant pour tous et de garantir l'avenir de la construction et l'artisanat du bâtiment.